

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 4 décembre 2014 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1427189A

Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 18 novembre 2014 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontée de nappe naturelle, et les mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique).

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées, sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 décembre 2014.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre par délégation :
Le directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,
L. PRÉVOST

Le ministre des finances
et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement
du directeur général du Trésor :
Le sous-directeur,
T. GROH

Par empêchement
du directeur du budget :
Le sous-directeur,
V. MOREAU

ANNEXES

ANNEXE I

Communes reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

*Inondations et coulées de boue
du 18 janvier 2014 au 19 janvier 2014*

Commune de Brunet (1).

*Inondations et coulées de boue
du 24 juin 2014*

Commune de Valensole.

*Inondations et coulées de boue
du 4 juillet 2014*

Commune de Valensole.

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 30 janvier 2014*

Commune de Roure (2).

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

*Inondations et coulées de boue
du 10 octobre 2014 au 12 octobre 2014*

Communes de Labastide-de-Virac, Malbosc (1).

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Inondations et coulées de boue
du 13 octobre 2014*

Communes de Belcodène (1), Bouilladisse (La) (2), Peynier (1), Rousset (1).

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

*Inondations et coulées de boue
du 20 septembre 2014*

Commune de Peyrus.

*Inondations et coulées de boue
du 9 octobre 2014 au 10 octobre 2014*

Commune de Saint-Sorlin-en-Valloire (1).

DÉPARTEMENT DU GARD

*Inondations et coulées de boue
du 9 octobre 2014 au 10 octobre 2014*

Commune de Fontanès.

*Inondations et coulées de boue
du 9 octobre 2014 au 11 octobre 2014*

Communes d'Arpaillargues-et-Aureillac, Blauzac (1), Calvisson, Cavillargues (1), Collorgues (1), Montfrin, Pin (Le) (1), Pognadoresse (1), Remoulins, Sabran, Tresques (1), Valleraugue, Vergèze.

*Inondations et coulées de boue
du 10 octobre 2014 au 12 octobre 2014*

Commune de Robiac-Rochessadoule.

*Inondations et coulées de boue
du 11 octobre 2014*

Communes de Lussan (1), Méjannes-le-Clap, Vallérargues (1).

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Inondations et coulées de boue
du 31 janvier 2014 au 2 février 2014*

Communes d'Asques, Cubzac-les-Ponts.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

*Inondations et coulées de boue
du 17 septembre 2014 au 19 septembre 2014*

Commune de Gornières (1).

*Inondations et coulées de boue
du 10 octobre 2014*

Commune de Saint-Michel (2)

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

*Inondations et coulées de boue
du 21 juillet 2014 au 22 juillet 2014*

Communes de Blandin (1), Châbons (1), Panissage (1).

*Inondations et coulées de boue
du 24 juillet 2014 au 26 juillet 2014*

Commune de Chirens (1).

*Inondations et coulées de boue
du 25 juillet 2014 au 26 juillet 2014*

Communes de Doissin (1), Panissage (2).

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

*Inondations et coulées de boue
du 10 octobre 2014 au 11 octobre 2014*

Commune de Sainte-Croix-Vallée-Française.

*Inondations et coulées de boue
du 12 octobre 2014*

Commune de Villefort (2).

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

*Inondations et coulées de boue
du 11 juillet 2014*

Commune de Théding (1).

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

*Inondations et coulées de boue
du 13 août 2014*

Communes de Dampierre-sous-Bouhy (1), Myennes.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 6 octobre 2014*

Commune de Boiry-Becquerelle (1).

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Inondations et coulées de boue
du 24 juin 2014*

Commune d'Auga (1).

*Inondations et coulées de boue
du 25 juin 2014*

Commune d'Artigueloutan.

*Inondations et coulées de boue
du 4 juillet 2014*

Commune d'Hagetaubin (1).

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

*Inondations et coulées de boue
du 13 juin 2014*

Commune de Bénac.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

*Inondations et coulées de boue
du 18 septembre 2014*

Commune de Neuvillalais (1).

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

*Inondations et coulées de boue
du 28 juillet 2014 au 29 juillet 2014*

Commune de Vimines.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

*Inondations et coulées de boue
du 19 juillet 2014*

Commune de Lindebeuf (1).

DÉPARTEMENT DES YVELINES

*Inondations et coulées de boue
du 8 juin 2014 au 9 juin 2014*

Commune de Pecq (Le).

*Inondations et coulées de boue
du 7 août 2014*

Communes d'Elancourt, Jambville, Jouars-Pontchartrain, Montalet-le-Bois, Sailly.

DÉPARTEMENT DE LA SOMME

*Inondations et coulées de boue
du 19 juillet 2014*

Commune de Thièvres (1).

*Inondations et coulées de boue
du 20 septembre 2014*

Commune de Franvillers (1).

DÉPARTEMENT DU VAR

*Inondations et coulées de boue
du 19 septembre 2014*

Communes de Bandol (1), Crau (La), Garde (La), Hyères, Seyne-sur-Mer (La) (3), Six-Fours-les-Plages, Toulon.

*Inondations et coulées de boue
du 7 octobre 2014*

Commune de Pradet (Le).

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

*Inondations et coulées de boue
du 17 juin 2013 au 19 juin 2013*

Commune de Saires (2).

*Inondations et coulées de boue
du 20 septembre 2014*

Communes de Messemé (3), Naintré (2).

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

*Inondations et coulées de boue
du 8 juin 2014*

Commune de Frémainville (1).

A N N E X E II

Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 25 juin 2014*

Commune de Grasse.

DÉPARTEMENT DU GARD

*Inondations et coulées de boue
du 9 octobre 2014 au 10 octobre 2014*

Commune d'Aigremont.

*Inondations et coulées de boue
du 9 octobre 2014 au 11 octobre 2014*

Communes de Saint-Christol-lès-Alès, Sommières.

*Inondations et coulées de boue
du 9 octobre 2014 au 12 octobre 2014*

Commune de Saint-Ambroix.

*Inondations et coulées de boue
du 10 octobre 2014 au 11 octobre 2014*

Communes de Meyrannes, Saint-Brès, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Saint-Victor-de-Malcap.

*Inondations et coulées de boue
du 10 octobre 2014 au 12 octobre 2014*

Commune de Peyrolles.

*Inondations et coulées de boue
du 11 octobre 2014*

Commune de Chusclan.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Inondations et coulées de boue
du 26 février 2014 au 28 février 2014*

Commune de Fronsac.

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

*Inondations et coulées de boue
du 24 décembre 2013 au 25 décembre 2013*

Commune de Brie.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

*Inondations et coulées de boue
du 28 juillet 2014 au 30 juillet 2014*

Commune de Saint-Jean-d'Avelanne.

*Inondations et coulées de boue
du 29 juillet 2014 au 30 juillet 2014*

Commune de Voreppe.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

*Inondations et coulées de boue
du 15 janvier 2014 au 15 mars 2014*

Commune de Trignac.

*Inondations et coulées de boue
du 5 février 2014 au 15 mars 2014*

Commune de Saint-Joachim.

*Inondations et coulées de boue
du 14 février 2014 au 1^{er} mars 2014*

Commune de Saint-Malo-de-Guersac.

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 15 janvier 2014 au 15 mars 2014*

Commune de Trignac.

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 14 février 2014 au 1^{er} mars 2014*

Commune de Saint-Malo-de-Guersac.

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

*Inondations et coulées de boue
du 26 janvier 2014 au 1^{er} février 2014*

Commune de Sainte-Bazeille.